

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5519  
24 janvier 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS-  
ESPAGNOL

TELEGRAMMES ADRESSES LE 11 JANVIER 1964 PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU PANAMA ET AU SECRETAIRE D'ETAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET REPOSE, EN DATE DU 18 JANVIER 1964, DU MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DU PANAMA

a) Télégrammes du Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Conseil de sécurité s'est réuni ce soir pour examiner la requête présentée par le Gouvernement du Panama concernant les événements survenus récemment dans la zone du canal. Au cours de la discussion, les représentants du Panama et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres membres du Conseil ont pris la parole sur la question. Sur la proposition du représentant du Brésil, les membres du Conseil sont convenus de m'autoriser, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, à adresser un appel à votre Gouvernement pour qu'il soit mis fin immédiatement à l'échange de coups de feu et à l'effusion de sang et pour prier les gouvernements intéressés d'imposer la plus grande modération aux forces militaires sous leur contrôle et de protéger la population civile.

Le Président du Conseil de sécurité,  
(Signé) Renan Castrillo Justiniano

b) Télégramme du Ministre des relations extérieures de Panama

Me référant à votre télégramme du 11 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Panama a pris avec succès toutes les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux désordres et protéger la population civile. La situation est redevenue normale dans le pays. Il reste à statuer sur l'agression dont Panama a été victime et à déterminer les dommages subis et leur réparation.

Le Ministre des relations extérieures,  
(Signé) Galiléo Solís

64-01311

